

Etat des Textes en rapport avec les Assurances
Publiés par le JO au cours de l'année 2010.

N°	Réf. Journal Officiel	Nature /Réf /du Texte	Objet	Observations
01	JO N°05 du 20 janvier 2010, page 22	Arrêté du 28 octobre 2009	Fixant le taux de cotisation au fonds de garantie des assurés	En application des dispositions de l'article 20 du décret exécutif 09-111 du 07 avril 2009.
02	JO N°41 du 04 Juillet 2010, page 17	Arrêté du 30 mai 2010	portant retrait d'agrément de la société de courtage d'assurance « EURL NIAR GLOBAL CONSULTING »	
03	JO N°41 du 04 Juillet 2010, page 17	Arrêté du 30 mai 2010	portant retrait d'agrément de la société de courtage d'assurance «EURL GENERAL GOLDEN INSURANCE»	
04	JO N°41 du 04 Juillet 2010, page 18	Arrêté du 30 mai 2010	portant retrait d'agrément du courtier M. Sakhri Mohamed Toufik	
05	JO N°41 du 04 Juillet 2010, page 17	Arrêté du 30 mai 2010 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2003	portant agrément de l'EURL « UNITED GLOBAL INSURANCE » en qualité de société de courtage d'assurance	

06	JO N°41 du 04 Juillet 2010, page 18	Arrêté du 30 mai 2010	portant agrément de l'EURL « ASSA INSURANCE BROKER » en qualité de société de courtage d'assurance	
07	JO N°41 du 04 Juillet 2010, page 18 et 19	Arrêté du 30 mai 2010	portant agrément du courtier M. Krimat Daoud en qualité de courtier d'assurance	
08	JO N°49 du 29 Août 2010, page 13	Article 50 de l'ordonnance n°10-01 du 26 août 2010 portant loi de finance complémentaire pour 2010	Les dispositions de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée, sont complétées par un article 204 sexies.	« Art. 204 sexies : Les courtiers de réassurance étrangers ne peuvent participer dans des traités ou cessions de réassurance des sociétés d'assurance et/ou de réassurance agréées et des succursales de sociétés d'assurance étrangères agréées en Algérie qu'après l'obtention d'une autorisation d'exercice sur le marché algérien des assurances délivrée par la commission de supervision des assurances..... »
09	JO N°53 du 15 Septembre 2010, page 05	Décret exécutif n° 10-207 du 9 septembre 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 95- 409 du 9 décembre 1995	relatif à la cession obligatoire en réassurance	Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter les articles 3 et 4 du décret exécutif n° 95-409 du 9 décembre 1995, relatif à la cession obligatoire en réassurance.